

Covid-19 accentue encore davantage la fracture numérique.

La crise sanitaire du Coronavirus a chamboulé notre quotidien et notre manière de travailler. Les mesures strictes édictées par l'OFSP et les cantons suisses aura permis de juguler cette pandémie. Même si la lutte contre ce virus n'est pas encore gagnée, les activités économiques et la vie sociale vont reprendre gentiment leurs droits. Le confinement pour certains et semi-confinement pour d'autres resteront les mesures qui auront indéniablement impacté leur quotidien, tant au niveau professionnel que privé. Ces contraintes radicales auront forcé de nombreux employés-es, tous secteurs d'activités confondus, à travailler pour la plupart depuis leur domicile. Mesure collatérale dans la distanciation physique, le télétravail s'imposait comme la solution afin que l'économie puisse un tant soit peu fonctionner à distance durant cette pandémie. Mais au-delà de cet aspect économique, grâce à diverses applications, les visioconférences se sont démocratisées et ont permis aux associations, aux collectivités, aux structures politiques, aux familles ou simplement à tout un chacun de ne pas perdre le contact avec les autres ou leurs proches. Une constatation réjouissante malgré la crise que nous traversons avec pourtant un petit bémol pour celles et ceux qui ne bénéficient pas toujours d'une connexion adéquate et d'un débit minimal pour pratiquer ce genre d'exercice dans des conditions acceptables. Il est légitime de penser que l'utilisation tous azimuts, professionnelle ou privée, de ces moyens numériques subsistera certainement bien au-delà de la levée définitive du confinement et de l'élimination du coronavirus. En effet, l'expérience et les habitudes prises durant cette crise sanitaire permettront de réévaluer certains processus afin de valoriser davantage le travail à distance favorisant les contacts via les vidéoconférences ou autres applications. Encore faut-il s'en donner les moyens puisqu'il existe toujours bel et bien une fracture numérique au niveau de notre canton. Même si cette problématique récurrente a déjà suscité plusieurs interventions au Parlement, la situation exceptionnelle que nous vivons actuellement ne mérite-elle pas des mesures tout aussi exceptionnelles et une attention particulière de la part de l'Exécutif cantonal ?

D'où nos questions au Gouvernement :

1. Mis à part le message fait aux communes d'être attentives à ce problème lors de fouilles et des travaux de génie civil, quelles mesures cantonales concrètes ont été prises depuis nos dernières interventions afin de diminuer de manière significative cette fracture numérique ?
2. Le plan de législature faisant la part belle à la transition numérique : le Gouvernement ne pense-t-il pas que le moment est tout indiqué de s'en donner les moyens ?
(Ex. Aide financière aux communes, Soutien à la mutualisation et l'interconnexion communale de réseaux, Pression sur les principaux opérateurs, etc.)
3. Alors qu'en 2010, les nœuds de fibres optiques sur le territoire cantonal avaient été cartographiés, existe-t-il, dix ans plus tard, une vision actualisée et globale de la situation qui indiquerait clairement, en termes de débit, les disparités dans certaines régions, communes et localités du Jura ?
4. S'est-il déjà soucié de l'après Covid-19, où l'on peut prévoir un maintien, voire une augmentation du travail ou de réunions à distance, tels que décrits en préambule de notre intervention ?
5. A toutes fins utiles, a-t-il pris langue avec ses différents services cantonaux (ex. SDI, SEE, etc.) afin d'évaluer en pourcentage l'augmentation de flux de données pré et post-Covid-19 ?
6. Idem avec les principaux opérateurs actifs dans le canton du Jura ?
7. A l'avenir, le Canton ne pense-il pas encourager ce mode de conférence et de travail à distance pour ses différents services ?

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Delémont, 27.05.2020

Pour le Groupe socialiste :
Nicolas Maître